

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 7 mars 2016 à compter 18h30, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Liliane Viens Deschatelets Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Alide Doucet
Absent	Henri Grenier

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Nicole Perron, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 18 h 30 heures.

2016-03-6303 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION**
- 4. ÉMISSION DE BILLET POUR L'APPEL D'OFFRE PUBLIC**
- 5. EMPRUNT PAR APPEL D'OFFRE PUBLIC**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2016-03-6304 LÉGALITÉ DE LA CONVOCATION

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'attester de la légalité de la convocation à cette assemblée spéciale, tel que prévu aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q.,c. C-27.1).

ADOPTÉE

2016-03-6305 ÉMISSION DE BILLET POUR L'APPEL D'OFFRE PUBLIC

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Du Côté Des Hautes-Laurentides pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 912 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 240. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100.00 \$ valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

91 500 \$	2,59000%	15 mars 2017
94 200 \$	2,59000%	15 mars 2018
97 000 \$	2,59000%	15 mars 2019
99 900 \$	2,59000%	15 mars 2020
529 900 \$	2,59000%	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

2016-03-6306 EMPRUNT PAR APPEL D'OFFRE PUBLIC

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain souhaite emprunter par billet un montant total de 912 500\$:

Règlements d'emprunt nos.	Pour un montant de \$
240 (PRECO231811)	412 100 \$
240	500 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 912 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 240 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse, Madame Lyz Beaulieu et par la secrétaire-trésorière, Madame Nicole Perron;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	91 500 \$
2018	94 200 \$
2019	97 000 \$
2020	99 900 \$
2021	102 800 \$ (à payer en 2021)
2021	427 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 mars 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 240, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu aucune période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 18h35.

(Signé) Lyz Beaulieu _____
Lyz Beaulieu
Mairesse

(Signé) Nicole Perron _____
Nicole Perron
Directrice générale, sec-trés.